

VILLE DE  
GRENADE-SUR-L'ADOUR



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur David BIARNES**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2022

**Présents** : David **BIARNES**, Eliane **HEBRAUD**, Jean-Philippe **PEDEHONTAA**, Françoise **METZINGER THOMAS**, Joël **DUBOIS**, Philippe **PILOTTE**, Christine **PIETS**, Pierre **PESCAY**, Fabienne **BOUEILH**, Guillaume **CLAVE**, Sébastien **DAUDON**, Muriel **BORDELANNE**, Cyrille **CONSOLO**, Bruno **TAUZIET**

**Excusés avec pouvoir** : Odile **LACOUTURE** donne pouvoir à Eliane **HEBRAUD**, Didier **BERGES** donne pouvoir à David **BIARNES**, Nadine **TASTET** donne pouvoir à Muriel **BORDELANNE**

**Excusées** : Marie-Pierre **DARGELOS** et Marie-France **GAUTHIER**

Muriel **BORDELANNE** a été élue secrétaire de séance



Approbation à l'unanimité du PV du 16 février 2022



## Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire

Signature des actes suivants :

- Décision d'attribution d'une concession funéraire.
- Certificat d'urbanisme n° CU04011722F0002 pour une demande de permis de construire valant division portant sur la réalisation d'un ensemble de villas individuelles et jumelées avec jardins destinées à l'accession à la propriété et aux primo-accédants - Opération non réalisable.
- Certificat d'urbanisme n° CU04011722F003 pour l'édification d'une couverture pour tracteurs en attente de livraison. Opération réalisable.

### 1) Budget Ville : affectation du résultat de clôture 2021

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, suite au vote du Compte Administratif 2021 du budget principal le 16 mars 2022, présente l'affectation du résultat de clôture 2021 ainsi qu'il suit :

☞ Excédent de la section de fonctionnement 2021 :	203 150.65 €
☞ Excédent reporté section de fonctionnement 2021 :	683 146.22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	886 296.87 €

☞ Déficit de la section d'investissement 2021 :	298 420.80 €
☞ Déficit R.A.R. 2021 Dépense :	44 737.30 €
Soit un besoin de financement de :	343 158.10 €

#### **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :**

☞ Excédent de la section de fonctionnement 2021 :	886 296.87 €
☞ Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 :	343 158.10 €
☞ Résultat de fonctionnement reporté au compte 002 :	543 138.77 €

☞ Résultat d'investissement reporté (DEFICIT) au compte 001 :	298 420.80 €
---	--------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'affectation du résultat de clôture 2021 ci-dessus mentionnée,

**DIT** que ces affectations seront inscrites au budget primitif 2022 de la Commune.

## 2) Taxes directes locales 2022

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, propose **le maintien des taux des taxes directes locales** pratiqués en 2021 à partir des bases d'impositions prévisionnelles qui figureront sur l'état n° 1259 pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** les taux des taxes directes locales pour 2022 ainsi qu'il suit :

Année 2022	Bases prévisionnelles ( € )	Variation estimée 2021/2022	Taux 2022	Produit attendu ( € )
Taxe foncière (bâti)	2 602 000	+ 1,040 %	36.04 %	937 761,00
Taxe foncière (non bâti)	49 100	+ 1.032%	48,84 %	23 980,00
<b>TOTAL</b>				<b>961 741,00</b>

La hausse du produit attendu est due à la seule réévaluation des bases, à l'initiative de l'Etat.

### **3) Subventions de fonctionnement 2022 : Règlement d'attribution et montants des sommes allouées aux associations grenadoises**

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Associations, sport et action sociale », invite l'assemblée délibérante à adopter le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement et à arrêter le montant alloué aux associations locales pour l'année 2022.

Il est proposé préalablement de fixer les modalités générales d'attribution.

Lecture est faite du projet de règlement proposé par les commissions « Associations, sport et action sociale » et « Finances » réunies le 22 février 2022 et le 30 mars 2022.

Elle rappelle qu'actuellement les montants de la part fixe de la subvention de fonctionnement versés aux associations sportives sont basés sur le pourcentage, à hauteur de 5%, des dépenses de fonctionnement des 3 dernières années budgétaires de l'association et ce en enlevant les charges et évènements exceptionnels. Pour les autres associations, il est appliqué une revalorisation annuelle de 1,30 %, avec un montant plancher fixé à 150,00 €.

***Toujours dans un souci d'équité, il est proposé le même mode de calcul pour les associations dites « non sportives ».***

Cependant, afin de ne pénaliser aucune association et de les préparer au changement du mode de calcul, la commission décide que les montants 2021 seront exceptionnellement maintenus en 2022.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire au Budget le montant total des subventions, sachant que seules celles demandées en bonne et due forme par les associations seront versées.

Les élus, présidents et membres des conseils d'administrations d'associations concernées, ne prennent pas part au vote (*Mme Fabienne BOUEILH, MM. David BIARNES, Guillaume CLAVE, Sébastien DAUDON et Cyrille CONSOLO*).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Associations, sport et action sociale »,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le nouveau règlement d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations grenadoises, pour l'année 2022, joint en annexe,

**DECIDE** d'attribuer les subventions communales pour l'année 2022, telles que détaillées dans les tableaux ci-après :

### Associations sportives

<b>Associations</b>	<i>Bilan financier Moyenne 2019-2020-2021</i>	<b>Part fixe 2022</b> 5% budgets fonctionnement 2019 à 2021	<b>Total 2022</b> licenciés – 16 ans	<b>Part variable 2022</b> (+1,30%) : 6,14 € x nbre licenciés - 16 ans	<b>Total subventions 2022</b>
<b>Football</b>	23 672,61 €	1 183,63 €	28	171,92 €	<b>1 355,55 €</b>
<b>Rugby</b>	69 479,81 €	3 473,99 €	101	620,14 €	<b>4 094,13 €</b>
<b>Judo</b>	17 237,77 €	861,89 €	42	257,88 €	<b>1 119,77 €</b>
<b>Pétanque</b>	9 519,80 €	475,99 €	0	0,00 €	<b>475,99 €</b>
<b>Tennis</b>	21 447,39 €	1 072,37 €	44	270,16 €	<b>1 342,53 €</b>
<b>Volley-ball</b>	17 499,42 €	874,97 €	43	264,02 €	<b>1 138,99 €</b>
<b>Twirling</b>	9 528,14 €	476,41 €	23	141,22 €	<b>617,63 €</b>
<b>Archers de l'Adour</b>	3 486,82 €	174,34 €	0	0,00 €	<b>174,34 €</b>
<b>Boxe</b>	0,00 €	0 €	0	0,00 €	<b>150,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>171 871,76 €</b>	<b>8 593,59 €</b>	<b>281</b>	<b>1 725,34 €</b>	<b>10 468,93 €</b>

### Associations diverses

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2022 (identique à 2021)</b>
<i>A.C.C.A /Chasse</i>	535,95 €
<i>A.J.C.</i>	1 653,28 €
<i>Amitiés d'automne</i>	558,65 €
<i>FNACA</i>	243,12 €
<i>Association sportive CEG</i>	604,04 €
<i>Donneurs de sang</i>	227,98 €

<i>A.A.P.P.M.A./pêche</i>	274,45 €
<i>Coopérative scolaire</i>	1 570,07 €
<i>Petit Musée</i>	2 424,81 €
<i>Banda los Divinos</i>	455,98 €
<i>Cté Dép Souvenir Français</i>	166,40 €
<i>Anciens combattants</i>	171,52 €
<i>Asso.Des siècles d'Histoire</i>	155,92 €
<i>Peña Toro Cardeno</i>	195,58 €
<i>Label musique</i>	150,00 €
<i>Music Grenad'in</i>	150,00 €
<i>ADMR</i>	150,00 €
<i>Amicale ornithologique</i>	150,00 €
<i>Bastide en péril</i>	150,00 €
<i>Amicale des pompiers</i>	150,00 €
<i>Amis Monseigneur Cassaigne</i>	151,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 289,70 €</b>

OGEC Notre Dame	<b>23421,00 €</b>
Forfait 2022	
37 élèves primaires grenadois x 633€	
OGEC Notre Dame	<b>20 700,00 €</b>
Forfait 2022	
23 élèves maternelles grenadois x 900 €	

**DIT** qu'une subvention de 20 000 € sera versée au nouveau Comité des fêtes dans le cadre de l'organisation des fêtes locales 2022,

**DIT** que les crédits figureront au Budget primitif 2022.

#### **4) Budget Primitif Ville 2022**

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission « finances », réunie le 30 mars 2022, relatives au Budget Primitif de la commune pour l'année 2022.

#### **NIVEAU DE L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE**

##### **(Capacité d'autofinancement)**

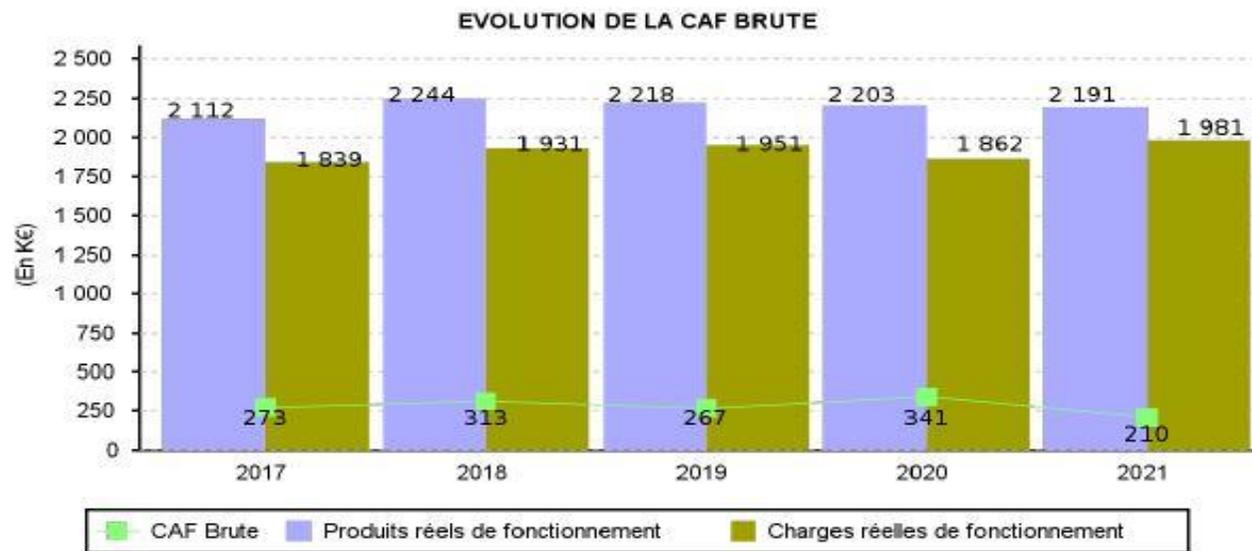
- **Calcul de l'épargne brute**

(recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette)

$$2\ 190\ 955 - 1\ 981\ 334 = 209\ 621 = \text{CAF BRUTE} \quad (341\ 071,91 \text{ au } 31/12/2020)$$

*Elle doit financer le remboursement du capital de la dette et au surplus des dépenses d'équipement.*

*Remboursement de la dette 2022 : 145 546,91 €*



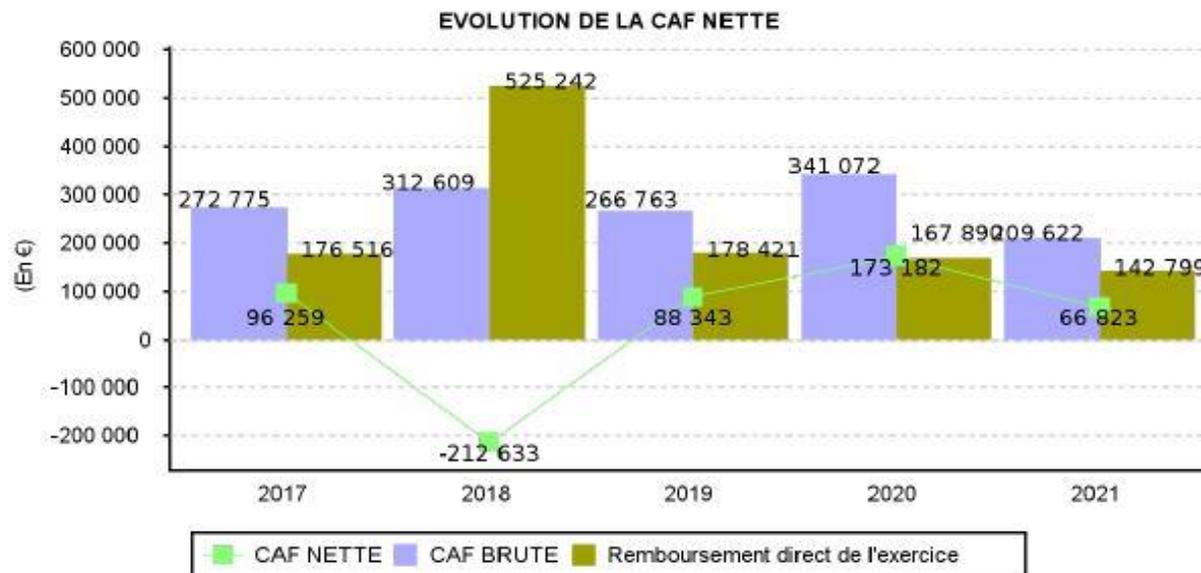
- La capacité d'autofinancement brute / population

$209\ 621 / 2538 = 82,59$  arrondi à **83 € par habitants** (132,66 € au 31/12/2020)

- Calcul de l'épargne nette (CAF brute - le remboursement des dettes en capital)

$209\ 621 - 142\ 798 = 66\ 823 = \text{CAF NETTE}$  (173 182,14 au 31/12/2020)

*Elle permet de financer des dépenses d'équipement*



- **Taux d'endettement (infér. ou égal à 0,20)**

Grenade-sur-l'Adour : 0,08

- **Taux de surendettement (inférieur à 1,80)**

Grenade-sur-l'Adour : 0,55

L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 1 135 663 € (1 278 061 € au 31/12/2020), soit une dette par habitant de 447 € (497 € en 2020).

- **Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)**

$1\ 135\ 663 / 209\ 621 = 5,42$  années (3,75 années en 2021)

Elle s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Malgré les investissements réalisés, la dette est maîtrisée. Le remboursement en capital représente une charge fixe annuelle et compte tenu de cette situation, il sera possible de réaliser un emprunt en 2022 pour couvrir des dépenses importantes.

### **PRINCIPAUX RATIOS**

#### - **La Marge d'Autofinancement Courant :**

Elle permet de mesurer la CAF nette par un coefficient. [(charges de fonctionnement + le remboursement de la dette en capital)/ produits de fonctionnement].

$$= (1\,982\,533 + 142\,798) / 2\,195\,173 = \mathbf{0,97} \quad (0,92 \text{ au } 31/12/2020)$$

*Etant inférieur à 1, cela signifie que la commune dégage un autofinancement.  
Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.*

#### - **Le Ratio de Rigidité des Charges Structurelles (RIGID)**

[(charges de personnel chap.012 + annuité de la dette chap.16 + chap.66) / produits de fonctionnement]

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

$$\mathbf{RIGID = 0,62 \%} \quad (0,63 \text{ au } 31/12/2020)$$

*Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.*

# BUDGET PRIMITIF 2022

Section	Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	2 779 241.75 €	2 779 241.75 €
<b>Investissement</b>	1 734 605.95 €	1 734 605.95 €

## EMPRUNTS

Le remboursement du capital des emprunts 2022 s'élève à : 145 546,91 € (en 2021 : 142 798,51 €) et montant des intérêts 24 557,09 € (en 2020 : 28 545,58 €)

EMPRUNTS	1ère échéance	capital de départ	taux	Annuités 2022		Annuités 2023		Annuités 2024		Annuités 2025		annuités 2026		dernière échéance
				capital	intérêts	capital	intérêts	capital	intérêts	capital	intérêts	capital	intérêts	
investissements 2007 (presbytère....)	39448	270 000,00 €	4,7	23 344,13 €	1 092,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15/01/2022
investissements 2008 (médiathèque.)	dec 2009	50 000,00 €	4,6	4 278,16 €	399,96 €	4 473,74 €	204,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26/12/2023
investissements 2010 (gymnase-église...)	dec 2011	300 000,00 €	3	22 327,65 €	2 802,32 €	22 997,48 €	2 132,49 €	23 687,40 €	1 442,56 €	24 398,11 €	731,94 €	0,00 €	0,00 €	15/12/2025

investissements 2014 (CSC...)	42186	600 000,00 €	3,1	40 000,00 €	9 760,00 €	40 000,00 €	8 540,00 €	40 000,00 €	7 320,00 €	40 000,00 €	6 100,00 €	40 000,00 €	4 880,00 €	21/07/2029
réhabilitation piscine	43497	370 000,00 €	1,5	23 184,28 €	4 407,40 €	23 534,00 €	4 057,68 €	23 889,00 €	3 702,68 €	24 249,35 €	3 342,33 €	24 615,15 €	2 976,53 €	01/11/2033
prêt de refinancement	43499	481 396,00 €	1,6	32 412,69 €	6 114,91 €	32 944,25 €	5 583,35 €	33 484,52 €	5 043,08 €	34 033,68 €	4 493,92 €	34 591,82 €	3 935,78 €	01/11/2032
total capital/intérêts				145 546,91 €	24 577,09 €	123 949,47 €	20 517,90 €	121 060,92 €	17 508,32 €	122 681,14 €	14 668,19 €	99 206,97 €	11 792,31 €	
total annuel				170 124,00 €		144 467,37 €		138 569,24 €		137 349,33 €		110 999,28 €		

## Section de Fonctionnement

### RECETTES 2022

<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	4 000,00 €
70	Produits des services	80 394,00 €
73	Impôts et taxes	1 632 650,98 €
74	Dotations, subventions et participations	477 528,00 €
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00 €
76	Produits financiers	30,00 €
77	Mandats annulés, remboursements	4 500,00 €

002	Excédent de fonctionnement reporté	543 138,77 € (en 2021 : 683 146,22 )
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 779 241,75 €</b>  réalisé 2021 : 2 218 563,17 € % du réalisé /au prévisionnel 2021 = 77,94 %

☞ **Chapitre 70**

(redevances funéraires, médiathèque, sport santé, piscine, cantine, régies photocopies, déchets verts, marché de plein air ...)

Comparatif prévisions budgétaires/réalisations 2020 et 2021 :

2020 Prévisions : 64 234,35 €      Réalisations : 76 609,83 €      % du réalisé /au prévisionnel : 119,27 %

2021      Prévisions : 76 040,00 €      Réalisations : 92 109,93 €      % du réalisé /au prévisionnel : 121,13 %

2022      Prévisions : 80 394,00 €

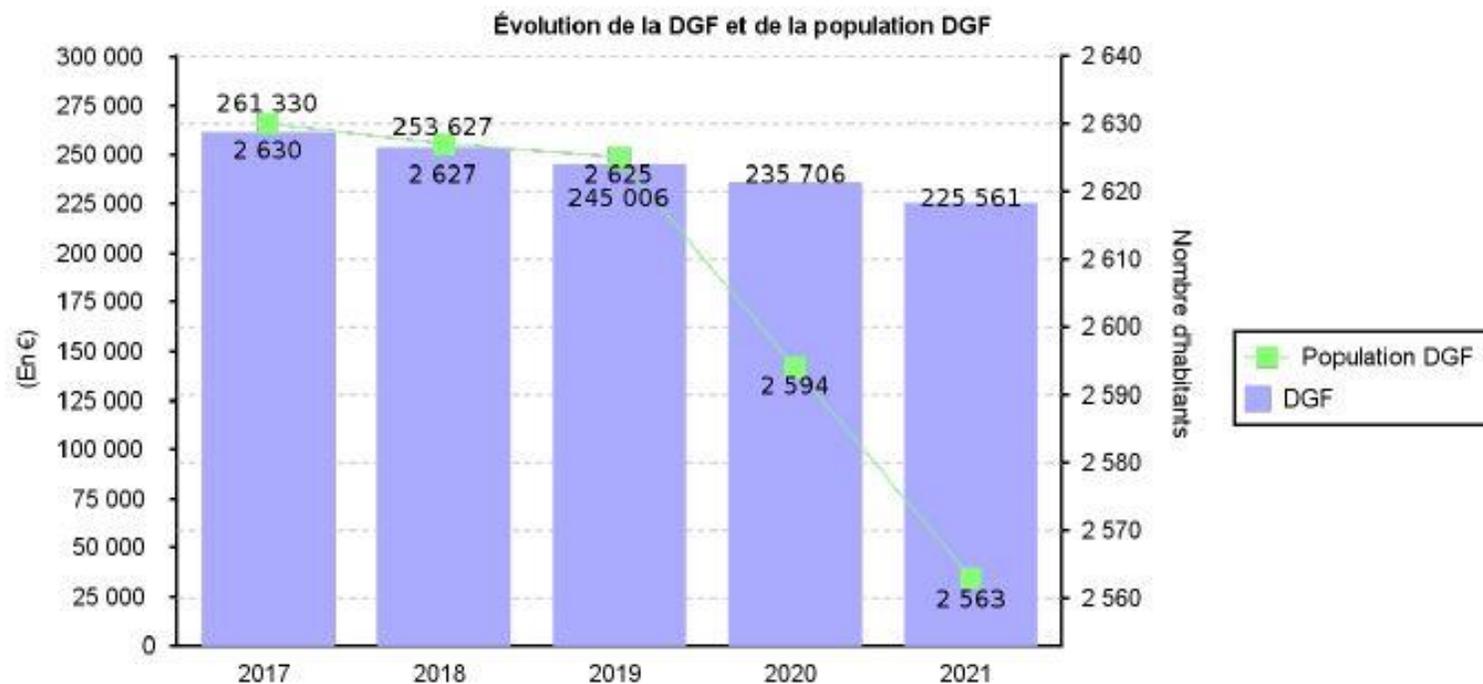
☞ **Chapitre 73** (Impôts et taxes)

*Maintien des taux des taxes directes locales* pratiqués en 2021 à partir des bases d'impositions prévisionnelles qui figurent sur l'état n° 1259 pour l'année 2022.

Année 2021	Bases prévisionnelles ( € )	Variation estimée 2021/2022	Taux communal 2022	Taux départ. 2022	Taux Global	Produit attendu ( € )
Taxe foncière (bâti)	2 602 000	+ 1,040 %	19,07 %	16,97 %	36,04 %	937 761,00
Taxe foncière (non bâti)	49 100	+ 1,032%	48,84 %	-	48.84 %	23 980,00
<b>TOTAL</b>						<b>961 741,00</b>

☞ **Chapitre 74** (Dotations de l'Etat)

<b>Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation</b>	
Dotation Forfaitaire	215 588 €
Dotation de Solidarité Rurale « Bourg Centre »	152 821 €
Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation »	39 186 €
<b>TOTAL</b>	<b>407 595 €</b>



☞ **Chapitre 75** (Revenus des immeubles)

2020 Prévisions : 25 000 €	Réalisations : 27 098,50 €	% du réalisé /au prévisionnel : 108,39 %
2021 Prévisions : 25 000 €	Réalisations : 41 384,82 €	% du réalisé /au prévisionnel : 165,54 %
<b>2022 Prévisions : 37 000 €</b>		

L'augmentation entre 2020 à 2021 est principalement due à la reprise des locations de salles (après COVID).  
Le prévisionnel 2022 a été calé sur le réalisé 2021.

**Conclusion sur les recettes de fonctionnement**

2020 Prévisions : 2 599 625,81 €	Réalisations : 2 664 582,38 €	% du réalisé /au prévisionnel : 102,50 %
2021 Prévisions : 2 846 496,22 €	Réalisations : 2 196 475,49 €	% du réalisé /au prévisionnel : 77,16 %
<b>2022 Prévisions : 2 779 241,75 €</b>		

L'augmentation des prévisions de recettes 2022 par rapport à 2021 provient du résultat de fonctionnement reporté : 543 138,77 € (l'excédent 2020 reporté sur 2021 était de 683 146,22 €)

**DEPENSES 2022**

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	809 425,99 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 189 309,00 €
014	Atténuations de produits	400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	254 166,37 €
66	Charges financières	24 577,09 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	400,00 €
022	Dépenses imprévues	-
023	Virement à la section d'investissement	491 985,30 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	7 478,00 €
		<b>2 779 241,75 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>réalisé 2021 : 2 015 412,52 €</b> <b>% du réalisé /au prévisionnel 2021 = 70,15 %</b>

☞ **Chapitre 011** (Charges à caractère général)

2020 Prévisions : 620 410,00 €      Dépenses : 461 208,28 €      % du réalisé /au prévisionnel : 74,34 %  
2021      Prévisions : 601 319,00 €      Dépenses : 486 985,68 €      % du réalisé /au prévisionnel : 80,99 %  
**2022 Prévisions : 809 425,99 €**

L'augmentation des prévisions de dépenses 2022 par rapport à 2021 prend en compte une estimation de l'augmentation des carburants, combustibles, énergies et matières premières.

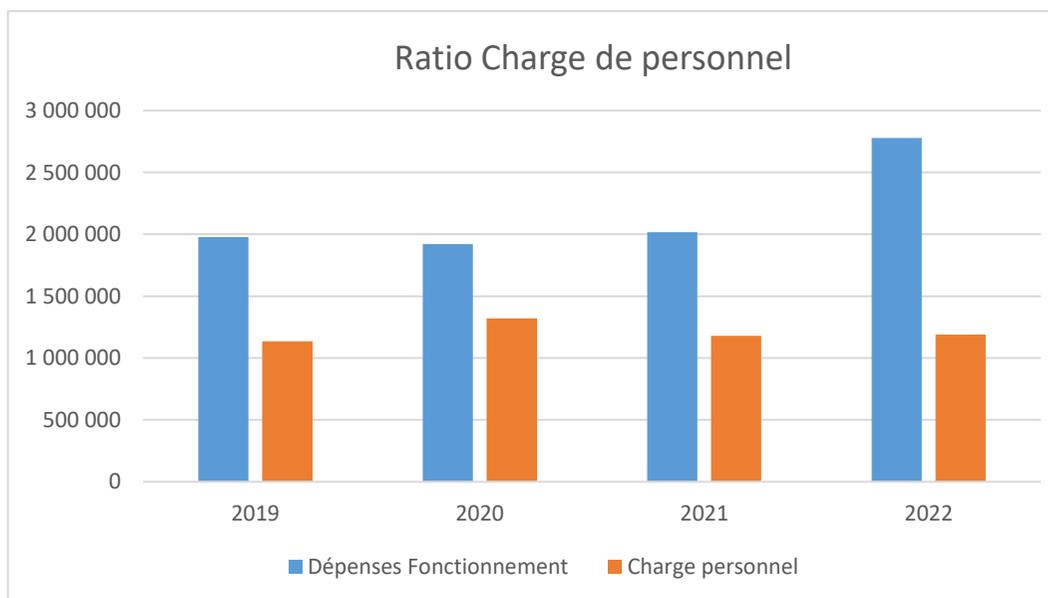
☞ **Chapitre 012** (Charges de personnel)

2020 Prévisions : 1 247 249 €	Dépenses : 1 320 532,35 €	% du réalisé /au prévisionnel : 105,88 %
2021 Prévisions : 1 202 267 €	Dépenses : 1 178 804,39 €	% du réalisé /au prévisionnel : 98,05 %
<b>2022 Prévisions : 1 189 309 €</b>		

Ce chapitre fait l'objet d'une gestion particulière et rigoureuse, mais dépend également de facteurs externes (arrêts maladies, accidents de travail, disponibilités... + dégel du point d'indice).

En équivalent temps plein le nombre de personnel est de **26,43** ETP (contractuels non comptabilisés).  
Les emplois créés sont justifiés par le service au public et font suite à des remplacements, des accroissements d'activité ou des départs (retraite, mutation...).

Le ratio des charges de personnel dans la section de fonctionnement est estimé à hauteur de **42,79 %** (58,48 % en 2021), soit 1 189 309 €.



☞ **Autres charges 65 - 66 - 67** (autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles)

Elles comprennent principalement la contribution aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations de la commune, les intérêts d'emprunt ...

2020 Prévisions : 256 814,19 €	Dépenses : 229 912,79€	% du réalisé /au prévisionnel : 89,52 %
2021 Prévisions : 329 850,31 €	Dépenses : 316 390,68€	% du réalisé/au prévisionnel : 95,92 %
<b>2022 Prévisions : 280 243,46 €</b>		

La baisse prévisionnelle concerne principalement :

- Travaux SYDEC moins importants
- Pas de versement de subvention au Budget du CCAS
- Forfait communal élèves de maternelle à l'école Note Dame (versement de 2 années en 2021)

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATIONS	MONTANT
Associations sportives	10 468,93 €
Autres associations	10 289,70 €
Forfait communal Elèves primaires	23 421,00 €
Forfait communal Elèves maternelles	20 700,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>64 879,63 €</b>

**Dépenses exceptionnelles en 2022 :**

**Comptes 6061 (eau, électricité)-6062 (combustibles, carburants) = 170 000 € (+43 % par rapport au réalisé 2021 pour anticipation augmentation des tarifs)**

**Compte 6063** = Produit d'entretien Arènes (1 418 €) - clôture bassin rétention chaoupet (2 300 €) - Réalisation 9 portes métal vestiaires Foot et Rugby (3 070 €) - Boîte à livres Parc Ch. de Gaulle (1 500 €) - Protections poteaux rugby (1 420 €) - Eclairage cheminement camping (1 000 €) - 16 capteurs CO<sup>2</sup> école (4 632 €) - 1 fontaine eau sanitaires maternelles (2 200 €) - Toboggan cour maternelle (1 391 €) - protections auditives et EPI SOps (2 691 €) - Structures gonflables piscine (2 000 €)

**Compte 613** = location bâtiments modulaires Gymnase (10 000 €)

**Compte 61521** = remplacement platane accidenté Place Déportés (2 042 € €)

**Compte 615221** = Réfection arènes (40 746 €) - couverture local boxe (11 925 €) - Charpente préau Musées (3 912 €) - Bandeau et peinture extérieure APS (10 000 €) - Pied de ferme mairie (1 440 €) - Boutons poussoirs wc maternelles (1 022€) - Démoussages toitures (11 240 €)

**Compte 615231** = Tampon EP D824 (2 215 €) - Réfection Ch. Balette (9 183 €) - Dos d'âne rue Parc des Sports (5 000 €) - Cour récréation primaires (5 491 €) - Curage Fossé Labouaou 7 (1 194 €)

**Compte 615232** = Réparation poteau incendie gymnase (3 159 €)

**Compte 622** = Bornage et Etudes faisabilité parking rue des Remparts (3 432 €)

**Compte 625** = 42<sup>e</sup> anniversaire jumelage Hésingue (15 000 €)

**Compte 6288** = Audit organisationnel CDG40 (3 150 €) - Econome de flux Sydec (4 500€)

**Compte 65561** = Travaux SYDEC (20 025 €)

**Compte 65748** = Subvention Comité des Fêtes (20 000 €)

**Compte 65138** = Don Ukraine (1 000 €)

---

# Section d'Investissement

## RECETTES 2022

Le total des recettes 2022 s'élève à **1 734 605,95 €** (Réalizations 2021 = 189 859,73 €).

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 491 985,30 €.

## Recettes exceptionnelles en 2022 :

**Compte 10222** = FCTVA (récupération de 16.404% de la TVA correspondant aux travaux éligibles effectués 2 ans auparavant) 15 000 €

Essentiellement ⇒ Plan de référence, toiture + toit terrasse + portail AJC, menuiseries + volets logement rue de Borda, Place du Mirail, nettoyeur thermique, matériel informatique, Banque d'accueil mairie, Gobo

**Compte 1321** = Subventions Etat (87 680 €) : Socle numérique école, capteurs CO<sup>2</sup>, matériel informatique Médiathèque, ANS City-stade et court tennis

**Compte 13251** = Fonds de concours (36 063 €) : APS, acquisition foncière, cimetière, pompe évacuation, gymnase

**Compte 13461** = DETR (151 137 €) : APS, cimetière, parcours sportif, gymnase

**Compte 138** = . Département (247 189,55 €) : Pompe évacuation, skate-park, gymnase

. CAF (10 218 €) : City-stade, APS

. Banque des territoire - Ingénierie PVD (19 500 €) : Eglise, Skate-park, Liaison douce

**Compte 1641** : Emprunt de 300 000 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation du Gymnase

## DEPENSES 2022

Le montant des dépenses réelles investissements (excluant les opérations d'ordre) s'élève pour cette année à **1 426 243,15€**, dont 44 737,30 € RAR (restes à réaliser)

L'objectif pour cette année est de mettre en œuvre une politique d'investissement tournée autour des axes suivants :

- Programme Petites villes de demain : Acquisition foncière, réhabilitation parking du 19 mars, liaison douce + Ingénieries
- Aménagements : columbarium + jardin souvenir + réfection mur au cimetière, vestiaires SOPs

- Acquisitions numériques : groupe scolaire et médiathèque
- Renouvellement de matériel : Véhicule Police Municipale, pompe évacuation EP, aspi-feuilles, rotofil thermique...
- Jeunesse et sport : Réhabilitation du Gymnase, création d'un skate-park, d'un parcours sportif dans le parc, réalisation d'un court de tennis + couverture photovoltaïque

**Principales opérations envisagées sur 2022 :**

<b>Nature des opérations</b>	<b>Section d'investissement coût TTC</b>
Acquisition terrain	24 600 €
Parking 19 mars 1962	25 000 €
Liaison douce	25 000 €
Aménagement cimetière	42 096 €
Ad 'AP bâtiments divers	10 000 €
Tablettes Groupe Scolaire	10 800 €
Tableaux blancs Groupe scolaire	983,16 €
Parcours sportif	12 000 €
Rotofil thermique	1 100 €
Aspi-feuilles	6 800 €
Vestiaires Ateliers municipaux	1 200 €
Pompe évacuation EP	20 000 €
Véhicule Police Municipale	8 181,03 €
Baie de brassage Mairie	1 045,18 €
Matériel informatique Médiathèque	2 950 €
Illuminations Noël	5 050 €
Réhabilitation Gymnase	740 936 €
Réalisation d'un court de tennis + couverture photovoltaïque	120 000 €
Skate-Park	58 840 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif pour l'année 2022 de la commune qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

<b>Section</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 779 241.75 €	2 779 241.75 €
<b>Investissement</b>	1 734 605.95 €	1 734 605.95 €

*M. CONSOLO Cyrille se questionne sur la réalisation d'un court de tennis + couverture photovoltaïque eu égard à l'emprunt de 300 000 € prévu au BP.*

*Mme HEBRAUD Eliane explique que ce projet a été inscrit au BP 2022 compte tenu de l'augmentation du budget de l'Agence Nationale du Sport qui pourrait nous allouer une subvention à hauteur de 50% du projet.*

## 5) Demandes de subventions

### - US Judokas Grenadois : Demande d'aide à la formation des enseignants

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission «Associations, sports et action sociale », informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par l'US Judokas Grenadois d'une demande écrite d' « aide à la formation des enseignants ».

Elle rappelle le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement des associations et son chapitre I-6, à savoir :

« Aide à la formation des enseignants : une subvention forfaitaire de 150 € sera allouée au club qui participe à la formation d'un enseignant diplômé d'Etat sur présentation de justificatifs. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(Mme Fabienne BOUEILH et M. Cyrille CONSOLO ne prennent pas part au vote.)

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente de la commission «Associations, sports et action sociale »,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations en vigueur, d'attribuer une aide financière de 150 €, à l'association US Judokas Grenadois dans le cadre de l'aide à la formation des enseignants,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

### - Peña Toro Cardeño : Demande d'aide à l'organisation d'une manifestation promotionnelle

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission «Associations, sports et action sociale », informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par l'association Peña Toro Cardeño d'une demande écrite d'aide pour l' « organisation de manifestation promotionnelle » : organisation de la Capéa le 28 mai 2022 à l'occasion des fêtes patronales.

Elle rappelle le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement des associations et son chapitre II-2, à savoir :

« Aide à l'organisation de manifestations promotionnelles » : L'association doit adresser à Madame le Maire une demande motivée écrite. Cette demande est laissée à l'appréciation du Conseil Municipal. La subvention allouée à ce titre dont le montant de base s'élève à 340,00 €, présentera un caractère unique : une attribution par an et par association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente de la commission «Associations, sports et action sociale »,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations en vigueur, d'attribuer une aide financière de 340 €, à l'association Peña Toro Cardeño dans le cadre de l'aide à l'organisation de manifestation promotionnelle : organisation de la Capéa le 28 mai 2022,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

- **A.N.A.C.R. -40 : Demande de subvention exceptionnelle**

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission «Associations, sports et action sociale », informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par l'A.N.A.C.R.-40 (Association landaise des anciens combattants et amis de la résistance) d'une demande écrite de subvention exceptionnelle en faveur de l'édition du livre mémorial de la Résistance Landaise.

Elle rappelle le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement des associations et son chapitre II-3, à savoir :

« subvention exceptionnelle » : L'association doit adresser à Madame le Maire une demande motivée écrite. Cette demande est laissée à l'appréciation du Conseil Municipal et ne pourra être attribuée qu'une fois par an et par association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente de la commission «Associations, sports et action sociale »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations en vigueur, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €, à l'association A.N.A.C.R.-40 en faveur de l'édition du livre mémorial de la Résistance Landaise,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

- **Association « Les amis de Mgr Cassaigne » : Demande de subvention exceptionnelle**

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission «Associations, sports et action sociale », informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par l'association « les amis de Mgr Cassaigne » d'une demande écrite de subvention exceptionnelle en faveur de l'édition d'un ouvrage de photos intitulé : « Jean Cassaigne, l'évêque des lépreux. Chroniques illustrées des Landes à l'Indochine ».

Elle rappelle le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement des associations et son chapitre II-3, à savoir :

« subvention exceptionnelle » : L'association doit adresser à Madame le Maire une demande motivée écrite. Cette demande est laissée à l'appréciation du Conseil Municipal et ne pourra être attribuée qu'une fois par an et par association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente de la commission «Associations, sports et action sociale »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations en vigueur, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, à l'association « Les amis de Mgr Cassaigne », en faveur de l'édition d'un ouvrage de photos intitulé : « Jean Cassaigne, l'évêque des lépreux. Chroniques illustrées des Landes à l'Indochine »,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Mme HEBRAUX Eliane précise que la Communauté de Communes du Pays Grenadois versera également une subvention d'un montant de 500 € et le Conseil Départemental participera à hauteur de 1 000 €.

- **SESSAD de Mont de Marsan : Demande de subvention exceptionnelle**

Madame Françoise METZINGER-THOMAS, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission «Culture, tourisme et éducation », informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été saisie par le SESSAD de Mont-de-Marsan d'une demande écrite de subvention exceptionnelle en faveur du projet : « réalisation d'un bassin pédagogique à l'école » impliquant la participation d'un intervenant extérieur pendant le temps scolaire (SESSAD de Mont-de-Marsan).

Ce projet se construit dans un travail en concertation entre le SESSAD de L'EPSII du Centre Départemental de L'Enfance de Mont-de-Marsan, (un éducateur accompagné d'un ou deux jeunes (maîtres-d'œuvre)) et de la coordinatrice du dispositif ULIS du Groupe scolaire Gaston Phoebus.

Depuis plusieurs années, le SESSAD de L'EPSII intervient à l'école primaire Gaston Foebus dans l'accompagnement d'enfants scolarisés sur le dispositif ULIS, en étroite collaboration avec l'enseignante spécialisée.

A ce jour la proposition d'aménager une partie de l'école (cour intérieure), en installant un bassin hors sol, a plusieurs objectifs :

- Promouvoir des habitudes de citoyenneté active et responsable,
- Développer des capacités d'autonomie et de socialisation,
- Inscrire les élèves d'une classe dans la conception et la réalisation d'un projet,
- Positionner les jeunes en porteur du projet (pédagogie active),

*« C'est tout un écosystème qui va se mettre en place et permettre aux élèves , par la suite, d'en observer son évolution » (matériel d'échantillonnage, d'observation et des planches d'identifications).*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Françoise METZINGER-THOMAS, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission «Culture, tourisme et éducation »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations en vigueur, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, au SESSAD de Mont de Marsan en faveur du projet : réalisation d'un bassin pédagogique à l'école,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

## **6) Investissements 2022 : demandes de subventions**

- **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - année 2022 :  
Gymnase du Pin Franc**

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la délibération 2021-018 du 10 mars 2021 sollicitant l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'estimation initiale des travaux transmise pour la demande de subvention était basée sur le diagnostic de structure intervenant en amont de la mission de Maitrise d'œuvre. Le budget alors présenté, concernait principalement les travaux de renforcement structurels, de réfection de la couverture et travaux annexes, pour atteindre les ouvrages comme la dépose obligatoire des faux plafonds et leur remplacement.

L'équipe encadrant ce projet, missionnée après la phase de diagnostic et composée d'un maître d'œuvre, d'un bureau de contrôle et d'un Coordonnateur Sécurité en Protection de la Santé (CSPS), confortée par l'avis du SDIS, a pointé le cadre réglementaire et sécuritaire au diagnostic structurel initial et particulièrement la problématique de l'absence de stabilité au feu de structure qui serait totalement cachée après travaux.

Il apparaît alors, conformément aux conseils du CSPS et afin d'obtenir la validation de la commission de sécurité, qu'il nous est obligatoire de réaliser des travaux supplémentaires sécuritaire au niveau des faux-plafonds, de l'éclairage et des chemins de câbles.

Par ailleurs, la protection de la zone de jeux existante ne pouvant nous être garantie eu égard aux travaux lourds qui vont être réalisés en hauteur sur la structure du bâtiment et l'évolution des gros engins au sol, nous nous voyons contraints de rajouter la réfection du sol sportif.

Par conséquent et malgré le choix des meilleures solutions économiques et techniques afin d'éviter au maximum les surcoûts, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 180 761,40€HT.

A cet effet, M. David BIARNES propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 selon le plan de financement ci-après :

<b>REHABILITATION TOITURE GYMNASSE</b>		
<b>Nature des Financements</b>	<b>Taux subvention</b>	<b>Montant subvention</b>
Conseil Départemental	32 %	57 843,64 €
DETR	40 %	72 304,56 €
<b>Total financements publics</b>	<b>72 %</b>	<b>130 148,20 €</b>
Autofinancement	28 %	50 613,20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - année 2022 :**  
**Cimetière communal**

Monsieur Philippe PILOTTE, Conseiller Municipal, membre de la commission « Sécurité, Cadre de vie et Environnement » précise qu'il est nécessaire, eu égard aux demandes croissantes, d'aménager un nouvel espace avec un columbarium et un jardin du souvenir au sein du cimetière communal.

Le montant estimatif du projet s'élève à environ 35 080 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre de de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Il présente ci-dessous le plan de financement estimatif :

<b>AMENAGEMENT CIMETIERE COMMUNAL</b>		
<b>Nature des Financements</b>	<b>Taux subvention</b>	<b>Montant subvention</b>
Fonds de concours	20 %	7 016 €
DETR	40 %	14 032 €
<b>Total financements publics</b>	<b>60 %</b>	<b>21 048 €</b>
Autofinancement	40 %	14 032 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Philippe PILOTTE, Conseiller Municipal, membre de la commission « Sécurité, Cadre de vie et Environnement »

Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - année 2022 :**  
**Création d'une liaison douce**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement » précise que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) et afin de poursuivre sa politique en matière de sécurité et de favoriser des déplacements plus écologiques, la commune souhaite réaliser une liaison douce qui reliera deux axes importants pour rejoindre le centre-ville. Celle-ci permettra une desserte locale entre quartiers.

Ce cheminement, dédié à la promenade, randonnée ou à des déplacements plus utilitaires, comporte un réel intérêt pour le cadre de vie de la commune et le bien-être des habitants. Séparé de la circulation des voitures et camions, sécurisé et confortable, il contribuera également à réduire les distances tels des « chemins d'écoliers », offrira un parcours agréable pour les déplacements quotidiens et sera propice aux activités sportives (jogging, cyclisme, marche).

Le montant estimatif du projet s'élève à environ 20 833.40 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 selon le plan de financement ci-après :

<b>CREATION D'UNE LIAISON DOUCE</b>		
<b>Nature des Financements</b>	<b>Taux subvention</b>	<b>Montant subvention</b>
Amendes de Police	20 %	4 166,68 €
DETR	40 %	8 333,36 €
<b>Total financements publics</b>	<b>60 %</b>	<b>12 500,04 €</b>
Autofinancement	40 %	8 333,36 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - année 2022 :**  
**Parcours sportif Street Workout**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement » précise que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) et afin de poursuivre sa politique en faveur du sport, la municipalité souhaite créer une aire sportive dans le Parc Charles de Gaulle, avec l'installation de modules Street Workout. Elle souhaite promouvoir l'activité physique pour tous, en la rendant plus accessible, notamment pour lutter contre la sédentarité. En parallèle, les demandes sont nombreuses de la part des sportifs de bénéficier d'installations de proximité en accès libre afin de pratiquer sans contrainte (cadre, horaires...) et de manière gratuite.

Le street workout, sport à mi-chemin entre la gymnastique et la musculation, est très intéressant sur le plan physique, cognitif et social. Ainsi, investir dans la création de ce type de structure améliore non seulement la santé des concitoyens, qu'ils soient jeunes adultes ou seniors, mais favorise aussi la cohésion sociale et l'échange entre générations.

Le montant estimatif du projet s'élève à environ 9 840,00 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 selon le plan de financement ci-après :

PARCOURS SPORTIF STREET WORKOUT		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DETR	40 %	3 936 €
<b>Total financements publics</b>	<b>40 %</b>	<b>3 936 €</b>
Autofinancement	60 %	5 904 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

**- Fonds de Concours - année 2022 : Achat d'un véhicule**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement » rappelle à l'assemblée municipale l'achat du véhicule de la Police municipale qui était jusqu'ici en location et précise le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 :

Renault Clio : 6 817,53 € HT                      8 181,03 € TTC

Il précise que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2022 pour l'achat d'un véhicule,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

**- Fonds de Concours - année 2022 : Cimetière communal**

Monsieur Philippe PILOTTE, Conseiller Municipal, membre de la commission « Sécurité, Cadre de vie et Environnement » précise qu'il est nécessaire, eu égard aux demandes croissantes, d'aménager un nouvel espace avec un columbarium et un jardin du souvenir au sein du cimetière communal.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 s'élève à environ 35 080 € HT, soit 42 096 € TTC.

Il précise que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Philippe PILOTTE, Conseiller Municipal, membre de la commission « Sécurité, Cadre de vie et Environnement »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2022 pour le cimetière communal,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

**- Fonds de Concours - année 2022 : Acquisition foncière**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement » précise que dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain, dans l'optique d'agrandir le parking du 8 mai 1945 dit « des Magnolias » et ainsi répondre au besoin grandissant de stationnement en centre-ville, il est envisagé d'acquérir un bâtiment et deux parcelles, sis à l'angle des rues des Remparts et des anciens fossés.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 s'élève à environ 19 166,67 € HT, soit 23 000 € TTC.

Il précise que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2022 pour l'acquisition foncière d'un bâtiment et de deux parcelles, sis à l'angle des rues des Remparts et des anciens fossés,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

**- Fonds de Concours - année 2022 : Acquisition d'une pompe d'évacuation des eaux pluviales**

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de la gestion des crues, il est nécessaire de remplacer la pompe d'évacuation des eaux pluviales installée rue de Condom, celle-ci étant devenue obsolète.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 s'élève à environ 16 666.67 € HT, soit 20 000 € TTC.

Il précise que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2022 pour l'acquisition d'une pompe d'évacuation des eaux pluviales,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Fonds de Concours - année 2022 : Parcours sportif Street Workout**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement », précise qu'afin de poursuivre sa politique en faveur du sport, la municipalité souhaite créer une aire sportive dans le Parc Charles de Gaulle, avec l'installation de modules Street Workout. Elle souhaite promouvoir l'activité physique pour tous, en la rendant plus accessible, notamment pour lutter contre la sédentarité. En parallèle, les demandes sont nombreuses de la part des sportifs de bénéficier d'installations de proximité en accès libre afin de pratiquer sans contrainte (cadre, horaires...) et de manière gratuite.

Le street workout, sport à mi-chemin entre la gymnastique et la musculation, est très intéressant sur le plan physique, cognitif et social. Ainsi, investir dans la création de ce type de structure améliore non seulement la santé des concitoyens, qu'ils soient jeunes adultes ou seniors, mais favorise aussi la cohésion sociale et l'échange entre générations.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 s'élève à environ 9 840 € HT, soit 11 808 € TTC.

Il précise que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2022 pour le parcours sportif Street Workout,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Fonds de Concours - année 2022 : Création d'une liaison douce**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement », précise que dans un objectif de poursuivre sa politique en matière de sécurité et de favoriser des déplacements plus écologiques, la commune souhaite réaliser une liaison douce qui reliera deux axes importants pour rejoindre le centre-ville. Celle-ci permettra une desserte locale entre quartiers.

Ce cheminement, dédié à la promenade, randonnée ou à des déplacements plus utilitaires, comporte un réel intérêt pour le cadre de vie de la commune et le bien-être des habitants. Séparé de la circulation des voitures et camions, sécurisé et confortable, il contribuera également à réduire les distances tels des « chemins d'écoliers », offrira un parcours agréable pour les déplacements quotidiens et sera propice aux activités sportives (jogging, cyclisme, marche).

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 s'élève à environ 20 833,40 € HT, soit 25 000 € TTC.

Il précise que cette dépense peut bénéficier d'une subvention au titre d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre du fonds de concours 2022 pour la création d'une liaison douce,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Conseil Départemental des Landes : dotation Fonds d'Equipement des Communes (F.E.C.) 2022**

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précise que dans le cadre de la gestion des crues, il est nécessaire de remplacer la pompe d'évacuation des eau pluviales installée rue de Condom, celle-ci étant devenue obsolète.

Cet investissement de 20 000 € TTC (16 666,67 € HT), est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental des Landes dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de solliciter le Conseil Départemental des Landes au titre du FEC 2022 pour l'opérations d'investissement ci-dessus mentionnée et pour un montant total de 20 000 € TTC,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Subvention au titre des amendes de police 2022 : Parking du 19 mars 1962**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement », précise que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune envisage d'augmenter l'offre de stationnement en centre-ville. A cet effet des travaux de sécurisation et réhabilitation du parking du 19 mars 1962 vont être engagés, pour un montant estimatif de travaux de 20 833,40 € HT, soit 25 000 € TTC.

Il propose alors, dans le cadre de cet aménagement sécuritaire et cette réhabilitation, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de solliciter le Conseil Départemental des Landes au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 pour l'opérations d'investissement ci-dessus mentionnée et pour un montant total de 25 000 € TTC,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

- **Subvention au titre des amendes de police 2022 : Création d'une liaison douce**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement », précise que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et afin de poursuivre sa politique en matière de sécurité et de favoriser des déplacements plus écologiques, la commune souhaite réaliser une liaison douce qui reliera deux axes importants pour rejoindre le centre-ville. Celle-ci permettra une desserte locale entre quartiers.

Ce cheminement, dédié à la promenade, randonnée ou à des déplacements plus utilitaires, comporte un réel intérêt pour le cadre de vie de la commune et le bien-être des habitants. Séparé de la circulation des voitures et camions, sécurisé et confortable, il contribuera également à réduire les distances tels des « chemins d'écoliers », offrira un parcours agréable pour les déplacements quotidiens et sera propice aux activités sportives (jogging, cyclisme, marche).

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement relatifs à cette opération réalisée sur l'exercice 2022 s'élève à environ 20 833,40 € HT, soit 25 000 € TTC.

Il propose alors, dans le cadre de cet aménagement sécuritaire, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de solliciter le Conseil Départemental des Landes au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 pour l'opérations d'investissement ci-dessus mentionnée et pour un montant total de 25 000 € TTC,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

## **7) Travaux de réhabilitation du Gymnase du Pin Franc : demande d'aide à la rénovation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges auprès du Conseil Départemental**

Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la délibération 2021-017 du 10 mars 2021 sollicitant l'aide à la rénovation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges auprès du Conseil Départemental.

L'estimation initiale des travaux transmise pour la demande de subvention était basée sur le diagnostic de structure intervenant en amont de la mission de Maitrise d'œuvre. Le budget alors présenté, concernait principalement les travaux de renforcement structurels, de réfection de la couverture et travaux annexes, pour atteindre les ouvrages comme la dépose obligatoire des faux plafonds et leur remplacement.

L'équipe encadrant ce projet, missionnée après la phase de diagnostic et composée d'un maître d'œuvre, d'un bureau de contrôle et d'un Coordonnateur Sécurité en Protection de la Santé (CSPS), confortée par l'avis du SDIS, a pointé le cadre règlementaire et sécuritaire au diagnostic structurel initial et particulièrement la problématique de l'absence de stabilité au feu de structure qui serait totalement cachée après travaux.

Il apparaît alors, conformément aux conseils du CSPS et afin d'obtenir la validation de la commission de sécurité, qu'il nous est obligatoire de réaliser des travaux supplémentaires sécuritaire au niveau des faux-plafonds, de l'éclairage et des chemins de câbles.

Par ailleurs, la protection de la zone de jeux existante ne pouvant nous être garantie eu égard aux travaux lourds qui vont être réalisés en hauteur sur la structure du bâtiment et l'évolution des gros engins au sol, nous nous voyons contraints de rajouter la réfection du sol sportif.

Par conséquent et malgré le choix des meilleures solutions économiques et techniques afin d'éviter au maximum les surcoûts, le montant du projet s'élève aujourd'hui à 617 746,40 € HT

Monsieur David BIARNES propose donc de resolliciter le Conseil Départemental des Landes au titre de l'aide à la rénovation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges, selon le plan de financement suivant :

<b>REHABILITATION TOITURE GYMNASSE</b>		
<b>Nature des Financements</b>	<b>Taux subvention</b>	<b>Montant subvention</b>
<b>Conseil Départemental</b>	<b>32 %</b>	<b>197 925,95 €</b>
<b>Fonds de Concours</b>	<b>0,02 %</b>	<b>10 700 €</b>
<b>DETR</b>	<b>30 %</b>	<b>185 323,92 €</b>
<b>Total financements publics</b>	<b>62,02 %</b>	<b>393 949,87 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>223 796,53 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** l'aide à la rénovation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges auprès du Conseil Départemental, pour l'année 2022, selon le plan de financement énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

## **8) Remboursement carnets de tickets piscine**

Madame Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente de la commission «Associations, sports et action sociale», explique que Monsieur JULIEN Karl-Joël demande le remboursement de tickets piscine achetés en 2019 et ne pouvant plus être utilisés car cette catégorie n'existe plus :

- 21 tickets adultes soit 46.07€
  - 23 tickets enfants soit 27.32€
- Soit un remboursement total de 73.39€

Par ailleurs, il est proposé de ne plus accepté de remboursement d'anciens tickets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, Vice-Présidente de la commission «Associations, sports et action sociale»,  
Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** de rembourser à Monsieur JULIEN Karl-Joël les tickets non utilisés pour un montant de 73.39 €,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022,

**DECIDE** de ne plus accepter le remboursement d'anciens tickets.

## **9) Médiathèque communale - Animations et Ateliers : demandes de subventions**

- **aide aux actions culturelles auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois :**

Madame Françoise METZINGER-THOMAS, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Culture, tourisme, éducation », précise que la Communauté de Communes du Pays Grenadois accompagne les actions culturelles d'une subvention d'un montant prévisionnel maximal de 2 000 € selon le règlement en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Madame Françoise METZINGER-THOMAS, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Culture, tourisme, éducation »,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, une subvention au titre de l'aide 2022 aux actions culturelles,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des actions culturelles.

- **aide aux manifestations des bibliothèques auprès du Conseil Départemental des Landes :**

Madame Françoise METZINGER-THOMAS, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture, tourisme, éducation » rappelle que chaque année, la médiathèque met en place un programme d'animation en lien avec ses collections, à destination de ses publics adhérents ou pas.

A ce titre, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental des Landes pour l'octroi d'une « Aide aux manifestations des bibliothèques ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Françoise METZINGER-THOMAS, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Culture, tourisme, éducation »,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter, auprès du Conseil Départemental des Landes l'octroi d'une « Aide aux manifestations des bibliothèques » pour l'année 2022,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation du programme d'animation.

## **10) Extension de la régie de recettes « Médiathèque communale »**

Suite à la suppression de la régie mixte d'avances et de recettes « Animation Festive de la Ville », Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, précise qu'il est nécessaire, afin de pouvoir encaisser les produits issus des ventes liées aux buvettes, aux billetteries à l'occasion de repas, spectacles, animations sportives et culturelles, aux vide-greniers, puces, marchés gourmands, marchés de producteurs, marchés de Noël, à la vente de produits dérivés, d'étendre la régie de recettes « Médiathèque Communale ».

Par ailleurs, afin de pouvoir récolter des fonds pour aider l'Ukraine et ses réfugiés, mais également anticiper d'autres collectes qui pourraient s'avérer nécessaires, il est proposé d'étendre cette même régie à la perception de dons en espèces et/ou chèques, pour diverses causes sociales ou humanitaires, contre justificatif par quittance papier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'extension de la régie de recettes « Médiathèque communale » à la perception des redevances suivantes : ventes liées aux buvettes, aux billetteries à l'occasion de repas, spectacles, animations sportives et culturelles, aux vide-greniers, puces, marchés gourmands, marchés de producteurs, marchés de Noël, à la vente de produits dérivés,

**APPROUVE** l'extension de la régie de recettes « Médiathèque communale » à la perception de dons en espèces et/ou chèques, pour diverses causes sociales ou humanitaires, contre justificatif par quittance papier,

**VALIDE** le tarif complémentaire :

- Marché de Noël : 6 € la table de 2 mètres linéaires

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

## **11) Soutien à l'Ukraine**

A l'aune de l'actualité et au regard de la solidarité que peut apporter la commune à l'Ukraine, Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, propose que la collectivité participe à hauteur de 1 000 € dans l'achat de Kits médicaux.

Les matériels et produits médicaux ainsi achetés seront déposés auprès d'une organisation humanitaire qui se chargera de les acheminer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur David BIARNES, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de faire l'achat de kits médicaux à hauteur de 1 000 € afin de soutenir l'Ukraine,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022.

## **12) Création d'un poste à temps complet d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences)**

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire délégué au personnel, rappelle que tous les contrats aidés signés entre le 12 mars 2020 et 30 novembre 2021 initialement d'une durée de 22 mois ont été prolongés de 14 mois.

Dans un premier temps, une prolongation de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour l'emploi Parcours Emploi Compétence (PEC) a été délibéré et dans un second temps une prolongation de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 peut-être proposée.

A cet effet, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique, dans les conditions ci-après, du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 octobre 2022 inclus.

Il précise que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'État (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Conseil municipal, à la majorité,

Avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Philippe PILOTTE),

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire délégué au personnel,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un poste pour les services opérationnels dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences,

**PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 6 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 octobre 2022,

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

**INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer toute pièce à cet effet,

**DECIDE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget de la Ville 2022, aux chapitre et article prévus à cet effet.

### **13) Désignation d'un candidat retenu au dispositif « Tout est permis » :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**Vu** les délibérations 2020-111 du 21 octobre 2020 et 2021-024 du 10 mars 2021 approuvant la mise en place d'une bourse au permis de conduire « TOUT EST PERMIS »,

Monsieur David BIARNES 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation d'un candidat retenu pour ce dispositif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Vu** l'exposé de Monsieur David BIARNES 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

- L'attribution d'une bourse au permis de conduire à une jeune fille, domiciliée à Grenade-sur-l'Adour,
- Les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse qui sera versée à l'Ecole de Conduite Française de Larrivière Saint-Savin, dispensatrice de la formation,
- Le montant de la bourse de 300 €, versée à l'Auto-école, pour moitié après l'obtention du code et pour autre moitié après 10 heures minimum de conduite,

**DIT** que deux conventions seront signées : l'une avec cette jeune bénéficiaire de la bourse et l'autre avec l'Auto-école ci-dessus désignée,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdits documents,

**DIT** que les crédits figurent au Budget primitif 2022.

### **Informations diverses**

- Ligue contre le cancer : courrier de remerciement suite à la mobilisation de la commune dans le cadre d'Octobre Rose 2021.  
La somme de 1 050.60 € collectée leur permettra de poursuivre la lutte contre le cancer du sein.  
Mme HEBRAUD Eliane rappelle que l'association USG rugby a participé à cette collecte de fond et qu'il faudrait leur faire part de ce courrier.

- Stade montois - section cyclisme : dimanche 24 avril 2022 (l'après-midi), organisation de la 33<sup>e</sup> Primevère Montoise (à travers la Chalosse et le Tursan), épreuve cycliste nationale junior. Grenade-sur-l'Adour sera traversée entre 16h et 18h30, RD11, RD824 et RD406.
- Chasse aux œufs de Pâques : 1<sup>ère</sup> édition le dimanche 17 avril 2022, organisé par la commission culture, de 10h à 11h30 au parc. Ouverture exclusivement aux enfants grenadois de 2-10 ans. Mme BOUEILH Fabienne fait appel aux bénévoles.
- 42<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage : les hésinguois seront accueillis du 26 au 29 mai dans le cadre des fêtes patronales. Le comité consultatif est composé de membres élus (Odile LACOUTURE, Françoise METZINGER-THOMAS, Guillaume CLAVÉ et David BIARNES) et de membres non élus (Michel PESLAY, Jean-Paul CLAVÉ, Bernard LARQUIÉ et Joelle CLAVÉ).  
Une délégation d'un peu plus de 80 alsaciens vont venir à Grenade.  
Présence souhaitée des élus le vendredi après-midi qui sera un moment commémoratif.
- Elections présidentielles : Mme HEBRAUD Eliane distribue le planning de permanence pour les deux tours des élections.
- Vidéo protection : M. PEDEHONTAA Jean-Philippe annonce que la caméra située au niveau du city stade est installée et est opérationnelle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00'**